SUBVENTIONS 2010 : COMPLEMENTS

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer de nouvelles subventions à des associations.

Il s'agit d'une aide au Volley-Ball Lourdais au titre du contrat Plan Emploi Sport pour un montant de 1.500 €.

La deuxième subvention peut être allouée à l'Association Tutélaire pour Inadaptés (ATI) et ce pour un montant de 2.500 €. Cette association n'a pas bénéficié en 2010 d'aide municipale.

En outre, une nouvelle association "L'Ophite s'amuse" a repris les activités de l'Association Familiale de l'Ophite dissoute le 26 avril 2010.

Au titre de la continuité de l'animation de quartier, une subvention de 1.750 € peut être attribuée dès l'année 2010 à cette nouvelle association, en substitution de l'aide de 3.500 € prévue en 2010 pour l'Association Familiale de l'Ophite.

PROJET DE DELIBERATION

Après avis de la 2ème Commission, les Membres du Conseil Municipal,

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) votent les subventions suivantes :

- **Volley-Ball Lourdais : 1.500 €**
  Compte 65 – 6574 – 401.
- **Association Tutélaire pour Inadaptés (ATI) : 2.500 €**
  Compte 65 – 6574 – 521
- **Association "L'Ophite s'amuse" : 1.750 €**
  Compte 65 – 6574 – 61

3°) précisent que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2010,

4°) autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.